

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 556

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 5

À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« , les conditions dans lesquelles doit être assurée à terme la parité entre les femmes et les hommes
et »

les mots :

« et les modalités de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 8.